

JE RESPECTE LES MASSIFS FLEURIS ET LES PELOUSES

Je ne piétine pas les espaces verts.
Je ne circule pas en vélo ou en mobylette sur les pelouses.
Plus globalement, je respecte l'environnement qui m'entoure.



JE BALAIÉ DEVANT MA PORTE

J'entretiens les espaces situés devant ma propriété conformément à la loi. Je procède au ramassage des feuilles en automne. En cas de neige et de verglas, je balai et je sale pour dégager ma responsabilité.



EN VILLE AUSSI JE SUIS RESPONSABLE

En conduisant mon véhicule, j'adopte une attitude courtoise et calme, je respecte le code de la route. Je ne me gare pas sur les places réservées aux personnes handicapées.
Amende 135 €



Je ne me gare pas sur les trottoirs ou en double file.
Je suis vigilant aux abords des écoles. Je pense à la sécurité des autres et à celle de ceux que je transporte.
Je respecte les passages piétons. Dans les transports en commun, je respecte les autres passagers et je descends par la porte arrière, sans bousculade.

SE RESPECTER POUR MIEUX S'ENTENDRE



Par respect et mesure d'hygiène, je ne crache pas dans les lieux publics, dans la rue ni sur le trottoir. Je respecte les horaires de vie de chacun pour démarrer la tondeuse, faire un barbecue ou allumer la chaîne stéréo.
Je ne trafique pas mon pot

d'échappement pour être mieux repéré des copains ; ce délit est puni par la loi.
J'évite tout tapage devant l'entrée des immeubles et sous les fenêtres.
J'emploie les formules de courtoisie « *Bonjour, s'il vous plaît, merci et au revoir* » pour instaurer un dialogue et créer des liens de solidarité et de confiance. J'accepte les différences pour mieux apprendre des autres.

En cas de non respect de la réglementation, les contrevenants sont passibles d'amendes qui peuvent être élevées.

AutunInfos et le journal de Saône-et-Loire s'associent à la diffusion de ce guide



www.autun.com
Infos pratiques dans la rubrique
« Règles de bon voisinage »
03 85 86 80 92
savoirvivre@autun.com

Respectons l'environnement - Ne pas jeter sur la voie publique



GUIDE DU SAVOIR-VIVRE CITOYEN

lieux courtoisie citoyen
publics propreté
attitude propreté
habitant lieux
courtoisie publics
environnement
citoyen respect
responsabilité ensemble

RESPECTER LES LIEUX PUBLICS PARTAGER LA RUE

Ce guide s'adresse aux habitants et touristes de l'agglomération autunoise pour qu'ils acceptent les règles de propreté et adoptent l'attitude courtoise nécessaire à une bonne entente entre les habitants d'un même territoire.

J'ÉDUQUE MON ANIMAL À 4 PATTES



En promenade, dans un espace public (espace vert, aire de jeux, rue, trottoir...), je le tiens en laisse. Pour éviter de souiller ces espaces, je ramasse ses déjections que je jette dans une poubelle. Les sacs à crotte «Toutounet» pour déjection canine permettent de maintenir les espaces propres. Ils sont mis gratuitement à disposition (mairie, centres sociaux).

À NOTER :

- Mon animal doit être tatoué.
- Les chiens de 1^{ère} (Pit-bull) et de 2^e catégorie (Rottweiler, American-staff...) doivent être déclarés en mairie. Ils doivent obligatoirement être muselés et tenus en laisse.

JE NE NOURRIS PAS LES ANIMAUX



Pour éviter les nuisances dues aux pigeons et aux animaux errants, je ne leur donne pas de nourriture dans les lieux publics. **Arrêté préfectoral, article 120.**

EN PLEIN AIR...



Je ne jette rien par terre, ni papiers gras, ni détritrus, ni mégots, ni canettes. **Code Pénal art. R 632-1**

JE TRIE ET JE PRÉSERVE MON ENVIRONNEMENT



Je place mes sacs poubelle dans les bacs réservés à cet effet. Je sors mes conteneurs aux dates de ramassage des ordures ménagères à des horaires adaptés et je n'oublie pas de les rentrer.

Je respecte les consignes de tri. Je dépose mes déchets recyclables dans les bacs prévus à cet effet :

- Bac bleu (bouteilles en plastique, cartons, métal...)
- Borne à verre
- Collecte du papier

- Je dépose mes piles usagées dans les grandes surfaces ou à la déchèterie.
- Je respecte l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2004 qui interdit le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel des déchets ménagers et végétaux.
- Pour les encombrants, j'appelle Emmaüs qui m'en débarrassera gratuitement (03 85 82 30 90).
- Lorsque je vidange ma voiture, je transporte l'huile usagée à la déchèterie.

Heures d'ouverture de la déchèterie d'Autun :

Du 1^{er} avril au 30 septembre :

9h à 12h et 15h à 19h

Du 1^{er} octobre au 31 mars :

9h à 12h et 15h à 18h

Pour plus de renseignements :

Communauté de communes de l'Autunois
Services techniques au 03 85 86 64 65

Ma voiture ne roule plus, je la fais enlever gratuitement en téléphonant au 03 85 54 13 31



MALGRÉ MES TALENTS DE DESSINATEUR...



Je ne dégrade pas les bâtiments, mobiliers urbains par un graffiti. Le prix de la dégradation sera supporté par tous et ce délit est puni par la loi. **amende 3750 €**